

**L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Meuse,**

à

Mesdames et messieurs
les enseignants du 1^{er} degré de la Meuse

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale chargés
de circonscription du premier degré

Bar-le-Duc, le 30 mars 2020

Division des personnels enseignants
Cheffe de division
Françoise GUERIN

Dossier suivi par
Sylvie BEAUXEROIS-KLAUS
Mélanie PIAT

Références
Gestion collective

Téléphone
03.29.76.69.80
03.29.76.69.82

dsden55-dpe@ac-nancy-metz.fr

24 avenue du 94^{ème} R.I.
BP 20564
55013 BAR-LE-DUC

Standard
03 29 76 63 63

Objet : Mouvement 2020 - vivier de personnes ressource des dispositifs spécifiques : « PAC 2 : Poste Accompagnement Cycle 2 », « PAC 3 : Poste Accompagnement Cycle 3 » et « 100 % réussite ».

Les postes des dispositifs spécifiques cités en objet sont accessibles au mouvement principal (cf. Note de service publiée sur PARTAGE) et relève d'une procédure hors barème.

Aussi si vous souhaitez candidater sur ces postes à exigences particulières, vos compétences à y exercer devront être validées selon les indications précisées ci-dessous.

Lorsque votre candidature sera validée, vous intégrerez le vivier du dispositif sur lequel vous avez postulé et pourrez solliciter au mouvement tout poste du département relevant de l'un de ces dispositifs. Le départage entre enseignants du vivier se fera en observant l'AGS. Puis vous serez nommé à titre définitif dès la rentrée.

Dispositifs spécifiques

- PAC 2 : Poste Accompagnement Cycle 2, (fiche de poste N° 17)
- PAC 3 : Poste Accompagnement Cycle 3, (fiche de poste N° 18)

Dispositif « 100 % réussite »

- Dédoubllement des classes de CP et CE1 dans les écoles situées en REP et REP + - (fiche de poste N° 20)

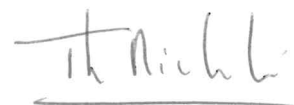
Les fiches de poste sont consultables sur le site de la DSDEN 55 en cliquant sur le logo MOUVEMENT : <http://dsden55.ac-nancy-metz.fr/>

Pour intégrer un vivier, vous devez formaliser votre candidature en adressant par courriel entre le 29 avril et le 12 mai 2020 :

- une lettre d'intention à l'Inspecteur d'Académie sous couvert de votre IEN qui émettra un avis,
 - une copie par courriel (dsden55-dpe@ac-nancy-metz.fr) à la division des personnels enseignants du premier degré.

Une fois recensé dans un vivier vous n'aurez pas à reformuler de demande les années suivantes au titre de ce même vivier.

Vous serez tenu informé(e) par courrier de la suite réservée à votre candidature


Thierry DICKELE